

Programme de travaux d'investissement de voirie pour l'année 1989

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 20 février 1989, le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'année 1989. Des sommes ont été allouées pour chaque chapitre budgétaire.

Concernant les travaux d'investissement de voirie, il convient maintenant de définir un programme de travaux correspondant aux possibilités financières.

Le financement disponible sur le chapitre 901.10/233 s'élève à 5 125 000 F.

La Commission n° 8 propose le programme suivant :

- voiries aux abords de la gare et du parking SNCF 1 150 000 F

- . élargissement de l'avenue Foch devant les hôtels, construction des accès au parking souterrain,
- . réorganisation des espaces verts avec arrosage intégré,
- . reprise de l'éclairage public et de la signalisation.

- travaux d'accompagnement des voiries nationales

* *rue Charles Nodier (2^{ème} tranche)* 1 200 000 F

- . poursuite de la réfection complète des trottoirs entre la Préfecture et la Place du Jura,
- . réaménagement de la place devant la Préfecture

* *carrefours tête de pont Bregille*

. côté avenue Gaulard 150 000 F

- construction d'îlots directionnels,
- élargissement de l'avenue Gaulard,
- déplacement des feux de signalisation.

. côté avenue Droz 410 000 F

- élargissement de la chaussée
- construction d'un trottoir côté Mouillère,
- réaménagement de l'entrée au Parc Micaud.

- modification de la circulation dans le secteur :

Ces deux chantiers sont subordonnés par la mise à sens unique du Pont de Bregille et de l'avenue Droz (sens entrée de ville) et par la suppression du stationnement avenue Gaulard.

Cette réorganisation de la circulation complète le schéma retenu dans le cadre de la reconstruction de la passerelle Denfert Rochereau : sens unique entrée de ville en rive droite, sens unique sortie de ville en rive gauche).

** Faubourg Rivotte*

. carrefour avec la rue Rivotte 850 000 F

construction d'îlots directionnels, reprise des trottoirs, réalisation d'aires de stationnement pour bus scolaires, reprise de l'éclairage public et des espaces verts,

. remplacement des bordures de trottoirs : 300 000 F jusqu'à la Porte Taillée de chaque côté de la chaussée. Les aménagements des abords seront faits ultérieurement.

- participation financière au DSQ de Montrapon-Fontaine Ecu 300 000 F

travaux sur le trottoir du boulevard Churchill permettant une liaison entre les immeubles situés de part et d'autre de la rue de Chaillot.

- rue des Founottes 150 000 F

solde du financement pour réalisation de la voirie entre la rue Baudelaire et le chemin de l'Escale, au droit du lotissement GMF.

- cheminements piétons

* au droit du lotissement SOGERIM au 5 rue des Cras

liaison entre cette rue et la rue Duchailuz (compris clôture et éclairage public) : 105 000 F

* accès au collège Proudhon depuis le chemin des Courtils, en limite des terrains du lycée Pergaud (compris plantations et éclairage public)

modification de la sortie du parking des enseignants du lycée Pergaud

participation de la Ville, 50 % de 600 000 F : 300 000 F (le reste étant financé par la Région et le Département).

- construction de murs à l'alignement chemin des Champs Nardin et chemin des Journaux 210 000 F

Propriété :

- SPOSITO 50 000 F

- DIOT 160 000 F

Total TTC 5 125 000 F

Ce total sera réajusté en cours d'année en fonction des résultats des appels d'offres.

Sur proposition de la Commission n° 8, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux défini ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres, à signer les marchés ou factures à intervenir,

- autoriser également M. le Député-Maire à signer le ou les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, et ceci dans la limite des crédits ouverts pour la totalité du programme 1989,

- solliciter l'aide du Département et de la Région pour compléter le financement de l'accès piétons au collège Proudhon et réaffecter les recettes obtenues à la couverture des travaux concernés.

Mme BULTOT : Je voulais profiter de cette question pour attirer votre attention sur le problème des rues piétonnes dont les trottoirs ne sont plus respectés par un nombre grandissant d'automobilistes, ce qui oblige les piétons à marcher sur la partie actuellement réservée aux bus et ce qui est lourd d'accidents potentiels.

Par ailleurs, je rappelle que notre ville est signataire de la charte «la ville et le handicap», et que nous avons accueilli le 10 avril dernier le marathon des handicapés. Il convient donc de faire respecter nos engagements. L'accès du centre-ville, de la rue Battant est aujourd'hui totalement impossible aux handicapés et ce n'est pas tolérable. Pour les trottoirs, l'accès aux vitrines, notamment, j'ai reçu des lettres en ce sens et il faut donc voir ce problème. Je sais que pour l'instant il y a eu des réunions sur le sujet, mais il faudrait que ce problème avance un peu plus vite et qu'on soit informé sur ce qui est fait.

M. NACHIN : Je voudrais aller tout à fait dans le sens de Martine BULTOT. C'est vrai que c'est vraiment un problème irritant dont à de nombreuses reprises se sont fait l'écho les habitants de la Boucle, en particulier au sein du comité de quartier de la Boucle.

Je voudrais signaler aussi, à côté des inconvénients évidents que constitue la présence des voitures sur les trottoirs, les conséquences financières. Il suffit de se promener pour se rendre compte que les dalles sont fissurées, voire enfoncées, tachées par l'huile, la graisse, cela va constituer une charge pour la collectivité. Je pense qu'il y a là un problème politique, il y a une réglementation, je crois, à faire respecter peut-être aussi à indiquer parce que dans la Grande Rue et la Rue de la Préfecture, il n'y a pas de panneau rappelant l'interdiction de stationnement sur les trottoirs.

Je voudrais poser une question : je voudrais savoir si dans les travaux de voirie aux abords de la gare SNCF qui sont chiffrés à 1 150 000 F, il y a eu d'autres crédits qui ont été votés antérieurement pour l'aménagement des abords de la gare.

M. JUSSIAUX : M. le Député-Maire a bien voulu me confier la charge de rechercher des solutions à des problèmes qui sont réputés insolubles : le stationnement et les transports urbains. J'y vois une marque de la grande confiance qu'il me témoigne.

Je voudrais dire que nous avons déjà commencé à travailler, et tout particulièrement avec Bernard RÉGNIER et Marguerite VIEILLE-MARCHISET car nous souhaitons pouvoir présenter à l'assemblée un projet d'ensemble qui ait du souffle, parce que nous avons, nous aussi, des ambitions pour Besançon !

Je veux dire par là que nous aurions pu nous satisfaire d'un rappel à la réglementation sur le problème des secteurs piétonniers et du recours à des mesures purement répressives. Cela pourrait donner un semblant de satisfaction au moins moral dans le court terme. Je crois que tout le monde est convaincu que dans le long terme, ce serait une mauvaise manière de procéder. Mais j'espère que nous serons en mesure dès le prochain Conseil Municipal de proposer une démarche d'ensemble, qui intégrera les problèmes d'un réel respect des zones piétonnières, mais qui intégrera aussi un certain nombre de propositions programmées dans la durée, sur les questions de la circulation dans le centre-ville et du stationnement des véhicules, sans oublier les problèmes plus spécifiques comme ceux rencontrés par les handicapés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En ce qui concerne le problème du parking de la gare, je donne la parole à M. PONÇOT.

M. PONÇOT : Je vous rappelle que les travaux d'aménagement autour du parking sont effectivement financés de deux façons : il y a une surtaxe sur le billet de chemin de fer qui est prise par la SNCF mais sur lequel nous avons déjà délibéré, et d'autre part, il y a des travaux de voirie, notamment ceux qui sont dans la jonction près de l'Est de la gare, vers le SERNAM ; ceux-ci vont être pris sur les crédits habituels de voirie à Besançon. C'est compris au budget, on n'a pas à le voter ce soir.

M. NACHIN : Tu ne m'as pas dit s'il y avait d'autres sommes qui avaient déjà été votées sur l'aménagement des abords ? C'est le premier ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est ce qui vient d'être dit.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.